

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Présenté lors du Comité Syndical du 02 février 2023

Rappel du calendrier :

Le calendrier budgétaire est le suivant :

- **Judi 02 février 2023** : Débat d'Orientation Budgétaire 2023
- **En mars (date à définir)** : vote du BP et autres délibérations associées :
 - o Approbation des comptes de gestion
 - o Approbation des comptes administratif
 - o Affectation des résultats 2022
 - o Vote du budget primitif 2023
 - o Validation des remboursements de charges à caractère général et des charges de personnels des budgets annexes au budget principal
 - o Vote des participations statutaires 2023

Chapitre 1 : Organisation du budget

Pour l'exercice 2022, le SMAAVO présente 4 budgets relatifs à ses 4 compétences :

1. **Budget principal « Assainissement »**, en instruction budgétaire et comptable M49,
2. **Budget annexe « SPANC »**, en instruction budgétaire et comptable M49
3. **Budget annexe « GEMAPI »**, en instruction budgétaire et comptable M14
4. **Budget annexe « Compétences complémentaires à la GEMAPI »**, en instruction budgétaire et comptable M14

Chapitre 2 : Rétrospective budgétaire 2017 - 2021

Par budget, la rétrospective budgétaire sur la période 2017 – 2021 est la suivante. Les chiffres d'intérêt sont matérialisés en rouge.

➤ **Budget principal assainissement**

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement (A)	414	657	664	630	602
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	220	339	374	388	432
Épargne brute (C = A – B)	194	318	290	242	170
Remboursement capital dette (D)	139	106	110	93	96
Épargne nette (E = C – D)	55	212	180	149	74
Dépenses d'investissement (F)	7	34	0	100	336
Recettes d'investissement (G)	0	0	0	0	117
Résultat de clôture (H = E + G – F)	48	178	180	49	-145
Encours de la dette au 31/12 (I)	1 451	1345	1235	1143	1046
Capacité de désendettement (J = I / C) <i>en années</i>	7.5	4.2	4.3	4.7	6.19

SMAAVO – 70 Rue Sainte Marguerite 69360 SIMANDRES
Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

➤ **Budget annexe GEMAPI complémentaires**

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement (A)	186	325	325	88
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	86	49	69	83
Épargne brute (C = A – B)	100	276	256	5
Remboursement capital dette (D)	0	0	0	0
Épargne nette (E = C – D)	100	276	256	5
Dépenses d'investissement (F)	11	46	96	322
Recettes d'investissement (hors 1068) (G)	0	32	62	82
Résultat de clôture (H = E + G – F)	89	262	222	-235
Encours de la dette au 31/12 (I)	0	0	0	0
Capacité de désendettement (J = I / C) en années	0,0	0	0	0

➤ **Budget annexe GEMAPI**



<i>En milliers d'euros</i>	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement (A)	444	369	378	376
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	246	269	314	360
Épargne brute (C = A – B)	198	100	64	16
Remboursement capital dette (D)	0	0	0	15
Épargne nette (E = C – D)	198	100	64	1
Dépenses d'investissement (F)	13	121	666	66
Recettes d'investissement (G)	0	40	820	115
Résultat de clôture (H = E + G – F)	185	19	154	50
Encours de la dette au 31/12 (I)	0	0	300	285
Capacité de désendettement (J = I / C) en années	0,0	0,0	4.7	17.81

➤ **Budget annexe SPANC**

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement (A)	27	28	8	10	41
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	20	31	22	26	9
Épargne brute (C = A – B)	7	-3	-14	-16	32
Remboursement capital dette (D)	0	0	0	0	0
Épargne nette (E = C – D)	7	-3	-14	-16	32
Dépenses d'investissement (F)	18	13	0	5	0
Recettes d'investissement (G)	20	0	9	3	3
Résultat de clôture (H = E + G – F)	9	-16	-5	-18	35
Encours de la dette au 31/12 (I)	0	0	0	0	0
Capacité de désendettement (J = I / C) en années	0,0	0,0	0,0	0	0

Chapitre 3 : Bilan 2022 et Orientations 2023

➤ **ASSAINISSEMENT : Bilan 2022**

Intitulé	Prévu	Réalisé	% Exécution	Indicateurs de réussite
FON - Entretien du collecteur, marché SUEZ	90 000 €	96 366.77 €	100 %	
INV - Etudes :	942 395.02 €	133 899.79 €	14.20 %	
INV (réalisé ou engagé)				

La projection comptable de l'exercice au 31 décembre 2022 est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2022	Évol valeurs	Évol %
Recettes réelles de fonctionnement (A)	577	681	104	18.02 %
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	430	424	-6	-1.4 %
Épargne brute (C = A – B)	147	257	110	74.83 %
Remboursement capital dette (D)	96	100	4	4.17 %
Épargne nette (E = C – D)	51	157	106	207.84 %
Dépenses d'investissement (F)	336	331	-5	-1.49 %
Recettes d'investissement (G)	117	117	0	0%
Résultat de clôture (H = E + G – F)	-168	-57	111	66.07 %
Encours de la dette au 31/12 (I)	1.046	946	-100	- 9.56 %
Capacité de désendettement (J = I / C) <i>en années</i>	7,1	3.7	-0.9	-47.89 %

NB : Ces chiffres 2022 consolidés seront présentés et délibérés dans le cadre du vote du budget. Le tableau ci-dessus est transmis à titre informatif

Concernant l'emprunt réalisé sur le budget assainissement, celui-ci court jusqu'à 2030 inclus (dernière échéance le 15/01/2030), soit 8 mensualités restantes, 2023 inclus. Pour le détail des mensualités de l'année en cours (intérêt et capital), voir le chapitre 9 « structuration de la dette ». Le tableau d'amortissement de cet emprunt est joint au présent ROB.

➤ **SPANC : Bilan 2022**

- 130 rapports de contrôle périodique correspondant à 117 installations (7 installations doubles et 2 installations quadruples)
- 4 diagnostics initiaux
- 13 diagnostics complémentaires avant-vente
- 23 avis d’implantation (travaux neufs et réhabilitation)
- 19 contrôles de réalisation (travaux neufs et réhabilitation)

Soit un total de **189** interventions donnant lieu à un rapport

Facturation

29 facturations faites début 2022 pour des interventions en 2021

97 facturations faites en 2022

79 facturations en attente (qui seront faites début 2023)





La projection comptable de l’exercice au 31 décembre 2022 est la suivante :

<i>En milliers d’euros</i>	2021	2022	Évol valeurs	Évol %
Recettes réelles de fonctionnement (A)	41	20	-21	-51.22 %
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	9	10	1	11.1 %
Épargne brute (C = A – B)	32	10	-22	-68.75 %
Remboursement capital dette (D)				
Épargne nette (E = C – D)	32	10	-22	-68.75 %
Dépenses d’investissement (F)	0	0	0	0 %
Recettes d’investissement (G)	3	0	-3	0
Résultat de clôture (H = E + G – F)	35	10	-25	-71.43 %
Encours de la dette au 31/12 (I)				
Capacité de désendettement (J = I / C) <i>en années</i>				

NB : Ces chiffres 2022 consolidés seront présentés et délibérés dans le cadre du vote du budget. Le tableau ci-dessus est transmis à titre informatif

SMAAVO – 70 Rue Sainte Marguerite 69360 SIMANDRES
Rapport d’Orientation Budgétaire 2023

➤ **GEMAPI : Bilan 2022**

Intitulé	Prévu	Réalisé	% Exécution	Indicateurs de réussite
FON - Entretien des cours d’eau et des berges (mécanisés, non mécanisés)	87 070 €	81 870 €	94.02 %	
FON – Plans de gestions	73 700 €	73 638 €	99.9 %	
TOTAL FONCTIONNEMENT	160 770 €	155 508 €	96.73 %	
INV – Etudes (2031)	242 500 €	4398 € + 49 902 € en reports	22.4 %	
INV – Travaux (2128) :	45 273 €	26 747 €	59.07 %	
TOTAL INVESTISSEMENT	287 773 €	81 047 €	28.16 %	

La projection comptable de l’exercice au 31 décembre 2022 est la suivante :




<i>En milliers d’euros</i>	2021	2022	Évol valeurs	Évol %
Recettes réelles de fonctionnement (A)	376	382	6	1.6 %
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	360	334	-26	-7.22 %
Épargne brute (C = A – B)	16	48	32	200.00 %
Remboursement capital dette (D)	15	15	0	0
Épargne nette (E = C – D)	1	33	32	3200 %
Dépenses d’investissement (F)	67	102	35	52.24 %
Recettes d’investissement (G)	114	132	18	15.79 %
Résultat de clôture (H = E + G – F)	48	63	15	31.25 %
Encours de la dette au 31/12 (I)	285	270	-15	-5.26 %
Capacité de désendettement (J = I / C) <i>en années</i>	17.8	5.63	-12.17	-68.37 %

NB : Ces chiffres 2022 consolidés seront présentés et délibérés dans le cadre du vote du budget. Le tableau ci-dessus est transmis à titre informatif

Concernant l’emprunt réalisé sur le budget GEMAPI, il court jusqu’en 2040 (18 mensualités restantes ; contracté en 2020, 1^{ere} échéance en 2021). Pour le détail des mensualités de l’année en cours (intérêt et capital), voir le chapitre 9 « structuration de la dette ». Le tableau d’amortissement de cet emprunt est joint au présent ROB.

SMAAVO – 70 Rue Sainte Marguerite 69360 SIMANDRES
Rapport d’Orientation Budgétaire 2023

➤ **COMPLEMENTAIRE GEMAPI : Bilan 2022**

Intitulé	Prévu	Réalisé	% Exécution	Indicateurs de réussite
FON - Entretien des bassins de rétention et entretien réalisé dans des combes (61521 + 615231)	81 904.09 €	81 471.67 €	99.47 %	
INV – Etudes (2031) :	54 058.28 €	23 356.19 €	43.21 %	
INV - Travaux (2128) :	763 217.71 €	585 595.04 € (117 780.98 € + reports 2023 467 814.06 €)	76.7 %	
TOTAL INVESTISSEMENT	817 275.99 €	608 951.23 €	74.51 %	

La projection comptable de l’exercice au 31 décembre 2022 est la suivante :

<i>En milliers d’euros</i>	2021	2022	Évol valeurs	Évol %
Recettes réelles de fonctionnement (A)	88	240	152	172.73 %
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	83	127	44	53.01 %
Épargne brute (C = A – B)	5	113	108	2160 %
Remboursement capital dette (D)				
Épargne nette (E = C – D)	5	113	108	2160 %
Dépenses d’investissement (F)	322	612	283	725.64 %
Recettes d’investissement (G)	82	238	18	28.13 %
Résultat de clôture (H = E + G – F)	-235	-261	-26	-11.06 %
Encours de la dette au 31/12 (I)				
Capacité de désendettement (J = I / C) <i>en années</i>				

NB : Ces chiffres 2022 consolidés seront présentés et délibérés dans le cadre du vote du budget. Le tableau ci-dessus est transmis à titre informatif

Pour 2023, les orientations principales concernent :

ASSAINISSEMENT

- **Fonctionnement** : dépense récurrente, étude prise de compétence assainissement (100k€), étude remise à jour SIG (40k€) ; étude chambre de mesures (12k€) ; étude mesure qualité de l'eau (12k€)
- **Investissement** : Continuité du SDA ; chambre de mesure Toussieu (30k€) et calibration (4k€) ; marchés changements tampons (12k€) ; étude réduction des ECP d'Heyrieux (25k€) ; ITV (5k€) ; travaux sur collecteur et patrimoine SMAAVO (45k€)

SPANC

- **Fonctionnement** : prévisions de 170 contrôles périodiques (estimation, tout contrôle confondu)

GEMAPI

- **Fonctionnement** : dépense récurrente, entretien des cours d'eau et zones humides suite au plan de gestion (17k€) ; formation d'accompagnement à la réalisation des PCS sur les communes du bassin (5k€) ; stratégie maîtrise foncière/espace de bon fonctionnement (90k€), diagnostic vulnérabilité des entreprises (25k€) ; finalisation du PG castor (35k€) ;
- **Investissement** : études relatives au PAPI pour un montant de 179 k€ ; travaux Ruisseau du Biè (66k) ; topo zone humide Chaponnay (10k€) ; MOE Zone Humide Saint Symphorien d'Ozon (60k€) ; travaux suite plan de gestion (190k€)

COMPETENCE COMPLEMENTAIRE

- **Fonctionnement** : dépense récurrente, entretien des bassins de rétention ;
- **Investissement** : continuité des travaux sur la Combe St-Jean à Simandres (206k€) ; plantations de haies (7k€) ; étude lutte érosion des sols (35k€)

Chapitre 4 : Quotités de remboursement des charges à caractère général et de personnel

La compétence GEMAPI représente la **majorité des investissements du syndicat**, et est la seule à bénéficier de **subventions de fonctionnement dans le cadre du Papi d'Intention**. Il est ainsi proposé que les charges à caractère général et de personnel soient en majorité imputées à ce budget sur la base des quotités proposées :

	Charges à caractère général	Poste Technicien assainissement	Postes Directeur & gestion admin	Poste Technicien GEMAPI & renfort GEMAPI
Budget principal « assainissement »	5%	80 %	5%	
Budget annexe « SPANC »		20 %		
Budget annexe « GEMAPI »	90 %		90%	50%
Budget annexe « complémentaires »	5%		5%	50%

Chapitre 5 : Budget Principal Assainissement

Dépenses au chapitre 011 : Charges à caractère général : 83 100 € (hors articles 61523, 66, 611 et 617, propre au service public de l'assainissement vu plus bas)

Pour rappel en 2022, 97 000 € avaient été prévus pour les charges à caractère général. Les chiffres ont été revus en fonction de l'exécution 2022.

La quotité de remboursement des charges de chaque budget annexe au budget principal sont fixées par délibération (Cf. chapitre 4 « quotités de remboursement »).

Dépenses au chapitre 012 : Charges de personnel : 199 000 € pour remboursement des budgets annexes

Pour le calcul des remboursements des charges par les budgets annexes au budget principal, il est pris en compte le salaire des agents concernés (hors apprentie).

La quotité de remboursement des charges de chaque budget annexe au budget principal sont fixées par délibération (Cf. paragraphe « quotités de remboursement »).

Dépenses au chapitre 65 : élus : 29 000 €

En 2022, les dépenses liées aux indemnités des élus (1 Président + 7 Vice-présidents) sont de 27 000 euros. Il est proposé de maintenir ce budget, les taux d'indemnisation votés suite au renouvellement de l'exécutif étant les mêmes que ceux de l'exécutif précédent. Une régularisation de Carel sera faite en 2023 concernant le Président, qui représente la différence entre 2022 et le budget prévu en 2023.

Dépenses de fonctionnement au titre de l'assainissement : 264 000 € (article 611 + 61523 + 617 + chapitre 66 charges financières)

- 100 000 € HT : Etude prise de compétence assainissement
- 65 000 € HT : Marché entretien Suez
- 40 000 € HT : étude mise à jour SIG
- 12 000 € HT : étude diagnostic chambres de mesures existantes
- 12 000 € HT : étude sur la mesure de la qualité de l'eau amont/aval des 3 DO

Les intérêts liés eux emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne s'élèvent à environ **35 000 €** (cf. chapitre 8 – Structuration de la dette).

Dépenses d'investissement au titre de l'assainissement : Environ 225 000 € - Montant précis à consolider lors de l'élaboration budgétaire

Les investissements projetés concernant les ouvrages d'assainissement collectif :

- 12 000 € HT : 10 changements de tampons à raison de 1 000 €/tampon (Heyrieux + montée vers Corbas ; besoin technique déjà identifiés) + marges pour tampons difficiles. Investissement réalisé dans le cadre d'un marché à bons de commandes, à construire et à lancer.
- 45 000 € HT : entretien courant hors marché collecteur (échelle, vanne d'isolement, études de stockage en ligne sur Communay et sur Amont Toussieu, réducteur débit Communay)
- 25 000 € HT : étude réduction des ECP transitant sur Heyrieux.
- 5 000 € HT : provision pour 1 km d'ITV en plus de celle prévues dans le contrat d'exploitation
- 34 000 € HT : Chambre de Mesures et calibration

Remboursement des emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne (cf. chapitre 8 – Structuration de la dette) : **104 000 €**

Recettes de fonctionnement : 713 195 €

- Participations des communes : 188 000 €
- Reversement des sociétés fermières : 245 000 €
- Remboursement des budgets annexes : 230 195 €
- Subvention Agence de l'eau étude compétence : 50 000 €

Les participations des communes sont faites sur la base de l'enveloppe fixe de 188 000 €, auquel on applique le prorata des volumes consommées sur chaque commune.

Le reversement des sociétés fermières se base sur les volumes d'Eau Potable consommée, sur lesquels on applique la tarification du SMAAVO (0,16€/m³). Pour 2023, sont appliquées les mêmes recettes que celles de 2022, en attente de connaître les volumes de l'année 2022 (potentiellement connus d'ici le vote du BP).

Chapitre 6 : BUDGET ANNEXE SPANC

Dépenses de fonctionnement : 10 600 € : remboursement au budget principal (salaires et charges à caractère général)

Recettes de fonctionnement : 20 700 € : facturation prévisionnelle des visites du SPANC (environ 170 visites)

Chapitre 7 : BUDGET ANNEXE COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

Dépenses de fonctionnement : 101 005 € TTC

- 10 000 € TTC : opérations hors marchés (curage bassins...)
- 60 000 € TTC : marché entretien
- 2 000 € TTC : indemnisation des exploitants suite Maec 2022 (2 réponses). La MAEC est de nouveau portée par la Métropole.
- 29 005 € : remboursement au budget principal (salaires et charges à caractère général).

Dépenses d'investissement : 722 814 € TTC

- 5 000 € TTC : provision pour Investigations Complémentaires (topo et geotech.)
- 10 000 € TTC : provisions pour travaux urgents/travaux non prévus à ce stade
- 35 000 € TTC : Etude lutte érosion des sols
- 210 000 € TTC : Travaux combe Saint Jean, solde du marché de travaux
- 330 000 € TTC : Travaux combe de Fausses à Marennes
- 467 814.06 € de restes à réaliser 2022

Recettes d'Investissement :

- 78 000 € : subvention d'investissement (CATNAT)
- Excédents de fonctionnements : 360 000 €
- Fctva (qui sera réévalué pour le budget) :

Approche de la cotisation :

D-Fonc	97 000		
Déficit d'investissement 2022	45 000		
D-Inv (incluant des RàR en plus des projets nouveaux)	1 078 000		
Total dépenses	1 220 000		
		R-INV (dont RAR)	106 000
		R- Excédent de fonctionnement reporté + recettes	366 000
		Appel à cotisation et/ou emprunts*	748 000

Pour rappel en 2019, et 2020, une cotisation de 325 000 € a été appelée. En 2021, la cotisation était de 88 000 € et en 2022 de 236 000 €.

Pour 2023, il est demandé une cotisation de 320 000 €. Un emprunt de 430 000 € est inscrit au budget.

Chapitre 8 : BUDGET ANNEXE GEMAPI

Dépenses de fonctionnement (études et travaux d'entretien) : 406 590 € TTC

- 100 000 € TTC : Marché entretien dont entretien suite plan de gestion.
- 190 590 € : remboursement au budget principal (salaires et charges à caractère général)
- 110 000 € TTC : complément plan de gestion castors ; étude stratégie foncière ; diagnostic vulnérabilité
- 5 000 € TTC : formation d'accompagnement des PCS sur les communes

Dépenses d'investissement : 598 608.90 € TTC

- 178 800 € TTC : Les dépenses d'investissement qui rentre dans le cadre du PAPI sont :
 - 150 000 € TTC : Schéma d'aménagement du Bassin-Versant, suite aux résultats des modélisations hydrauliques (analyses des enjeux, Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau, fonctionnement des systèmes cours d'eau <-> Zones-Humides, Analyses Cout-Bénéfices, définition du Programme d'Action Travaux)
 - 28 800 € TTC : caractérisation du risque sur les Combes Torrentielles non prises en compte dans la modélisation actuelle (non réalisé en 2021)
- 60 000 € TTC : maîtrise d'œuvre pour la restauration de la ZH de St-Symphorien-d'Ozon
- 66 000 € TTC : travaux ruisseau du Bié
- 230 000 € TTC : travaux suite plan de gestion (travaux + Mo)
- 10 000 € TTC : topo zone humide Chaponnay
- 53 808.90 € TTC de RAR 2022

Recettes de fonctionnement - subventions (hors contribution des membres adhérents) 131 787 €

- Subventions des postes de l'équipe projet allouée au PAPI (75% du poste de Chef de Projet + 25 % du poste de Chargé de Mission + 15 % du poste de Responsable Administrative) : 5 287 €
- Subvention fiche 14 action C : 13 500 €
- Subventions Agence de l'Eau (entretien cours d'eau ; animation 2023 ; plan de gestion castors ; vulnérabilité ; et stratégie foncière) : 113 000 €

Recettes de fonctionnement - Contributions des membres adhérent à la compétence GEMAPI : voir plus bas.

Recettes d'investissement : 218 850 € TTC (y compris les restes à réaliser 2022)

- 82 500 € : subvention État – PAPI
- 21 350 € : Recettes RAR 2022
- 115 000 € : Subvention AE travaux plan de gestion

Seuls les recettes en RàR sont dans la balance budgétaire et diminuent l'appel à cotisation.

Concernant les budgets GEMAPI et Complémentaires, on peut indiquer en recettes récurrentes :

- FC-TVA : ces deux budgets sont en M14, il peut être récupéré 2 ans après engagement de la dépense. Sont concernés les dépenses liées aux travaux (INV) et d'entretiens (FON – Compte 615). **Pour 2023, les recettes prévisionnelles issues du FC-TVA (16,4 % du montant des dépenses éligibles au FC-TVA) seraient forcément plus importantes qu'en 2022, l'année 2021 ayant connus plus de dépenses éligibles au FC-TVA que l'année 2020. Celles-ci ne sont pas inscrites, car non encore notifiées.**

Approche de la cotisation :

D-Fonc	470 650		
Déficit d'investissement 2022	0		
D-Inv	623 310		
Total dépenses	1 093 960		
	-	R-INV	248 850
	-	R-FONC	134 630
	-	R- Excédent inv.	154 600
	-	R- Excédent de fonctionnement reporté	65 900
	=	Appel de fonds	489 980

Il est proposé un appel de cotisation de 360 000€ et un emprunt de 130 000€ inscrit au budget pour équilibrer l'investissement.

Les cotisations des membres adhérent à la GEMAPI se répartissent comme suit :

	% de participation selon la clé de répartition en vigueur	Montant sur la base de la cotisation simulée ci-dessus
CCPO	82,52 %	297 036.00 €
CCEL	8,78 %	31 608.00 €
CC CND	4,08 %	14 688.00 €
Métropole du Grand Lyon	4,63 %	16 668.00 €
TOTAL	100 %	360 000 €

Chapitre 9 : Structuration de la dette – Budget Principal Assainissement et GEMAPI

Le capital restant dû s'élève à 1,216 M€. L'encours de la dette est composé des deux emprunts suivants :

- Emprunt souscrit en 2010 pour les opérations de réhabilitation du collecteur d'assainissement (1,046 M€ restants dû – budget assainissement), durée de 20 ans ; échéance constante ; échéance annuelle.
- Emprunt souscrit en 2020 pour les travaux de restauration de la Luyne (285 k€ restants dû – budgets GEMAPI), durée de 20 ans ; amortissement constant ; échéance trimestrielle.

Les intérêts prévisionnels à prévoir en 2023 sont les suivants :

Budget Assainissement	Montant
Intérêts à régler à l'échéance - article 66111	34 914.17 €
Intérêts courus non échus exercice 2023 – article 661121	- 33 556.30 €
Intérêts courus non échus exercice 2022 – article 661121	29 873.71 €
Total chapitre 66 charges financières	31 231.48 €

Concernant le remboursement du capital de la dette, l'échéance prévue au 15 janvier 2023 sera de 138 735.93 €.

Les intérêts prévisionnels à prévoir en 2023 sont les suivants :

Budget Gemapi	Montant
Intérêts à régler à l'échéance - article 66111	6 433.00 €
Intérêts courus non échus exercice 2023 – article 661121	1 652.93 €
Intérêts courus non échus exercice 2022 – article 661121	-708.40 €
Total chapitre 66 charges financières	7 377.53 €

Concernant le remboursement du capital de la dette, l'échéance prévue en 2023 sera de 15 000 €, répartie en 4 paiements (échéance trimestrielle).

La structuration de la dette sera amenée à évoluer en fonction des emprunts qui seront contractés en 2023. Les inscriptions seront faites lors du vote du budget.